

SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats 15 bd de la paix BP 30149 51055 REIMS cedex Rez de chaussée avant l'ascenseur 03 26 88 25 53 51@se-unsa.org http://sections.se-unsa.org/51/



Flash infos du 7 février 2014

(en téléchargement version pdf sur notre site)



CARTE SCOLAIRE : audience auprès de la DASEN

Nous avons souhaité échanger avec la DASEN sur les orientations et priorités qu'elle donnera à l'élaboration de la carte scolaire.

Pour rappel, les suppressions de postes, ces dernières années ont fortement impacté les Rased, le remplacement, la scolarisation en maternelle, la formation continue et augmenté les effectifs par classe.

La Marne a cette année une dotation de 24 postes. Les priorités ministérielles concernent le plus de maîtres que de classes et la scolarisation des moins de trois ans.

Nous avons échangé sur cet ensemble de points. Nous avons également abordé l'ASH, notamment les implantations de CLIS et d'ULIS et la situation de l'entrée des élèves en 6ème Segpa.

Le SE-UNSA a exprimé son souhait de

- ne pas voir augmenter les seuils indicatifs d'ouverture ou fermeture de classe (augmentation des effectifs)
- voir se reconstruire les Rased, en maillant correctement le territoire
- permettre à des écoles sensibles situées en dehors des zones d'éducation prioritaire de se voir attribuer des moyens « plus de maîtres que de classes » ou « moins de trois ans »
- être attentif aux fusions d'écoles, qui doivent avoir du sens
- ne pas voir les ouvertures conditionnelles se systématiser : celles-ci en effet ne permettent pas aux équipes d'organiser correctement la rentrée et entretiennent l'inquiétude

Ces 24 moyens supplémentaires sont malgré tout modestes. Le SE-UNSA ne pense pas que du saupoudrage soit efficace et estime qu'il est important pour la communauté éducative de percevoir qu'il existe une planification des dispositifs sur plusieurs années.

Nous avons également renouvelé notre demande d'augmenter le nombre de postes de TRS : en effet, pour les jeunes titulaires, qui de toute façon seraient nommés sur des compléments de service, le service de TRS permet une stabilisation sur une zone choisie, mais également dans une équipe et de mener plus facilement des projets dans les écoles.

L'inspectrice d'académie réunira un comité technique (CTSD) le 20 février et y présentera ses orientations. Les détails de la carte scolaire seront actés au CDEN du 14 avril.



Comité de suivi des nouveaux rythmes le 19 février ... où en êtes-vous ?

Merci à tous ceux qui ont renseigné nos précédentes enquêtes.

Pouvez-vous nous indiquer de façon rapide s'il existe encore des points de crispation sur la mise en place de la semaine à 4,5 jours, afin que nous portions votre voix lors de ce comité de suivi.

Communo	Ecolo	
COMMUNIC	Ecole	

- Tout va bien : OUI / Presque / Non
- Nous rencontrons des difficultés sur le sujet suivant
- Nous souhaitons que le SE-UNSA aborde le point suivant au comité de suivi

Ecoles de Reims : lire le compte rendu de l'audience Ville de Reims > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article844

GEL de l'avancement ? Casus belli!

Selon des articles de presse, le ministre de l'Education aurait eu l'idée lumineuse de proposer le gel de l'avancement des fonctionnaires. Ce serait un des moyens de répondre à la commande présidentielle d'économiser 50 milliards d'euros sur

le budget 2014.

Cette annonce a depuis été démentie par l'intéressé. Rumeur, provocation ou ballon d'essai ? Quoiqu'il en soit, si le gouvernement devait s'engager dans cette voie, il trouverait les fonctionnaires et en particulier les enseignants sur son chemin. En effet, depuis plusieurs années déjà, ils ne cessent de voir leur pouvoir d'achat baisser du fait, notamment, du gel du point d'indice reconduit depuis 2010. Avec la suppression de l'avancement, on entrerait dans une autre logique. Cela équivaudrait de fait à une perte brutale de salaire tout au long de leur carrière et à une amputation de leur pension. C'est inacceptable.

Alors que toutes les enquêtes internationales pointent le faible niveau de rémunération des enseignants français, et au moment où le Président de la République a fait de l'Education la priorité du quinquennat, cette mesure serait un revirement et un camouflet adressé à tous les personnels.

Le gouvernement doit désormais lever le doute et clarifier sa position. Le SE-Unsa, attend, au-delà du démenti du ministre, une clarification nette de la part de Matignon.



Vous nous avez demandé : puis-je faire reporter les congés d'été qui passent dans mon congé maternité ?

La réponse est non : C'est un arrêté du Conseil d'état qui a pris position et a considéré que les enseignants ne peuvent être assimilés aux autres salariés qui ont 5 semaines de congé payé.

CDisation des AVS: mission impossible?

Après s'être félicité de l'annonce, cet été, de la création du métier d'accompagnant du handicap, et de la mesure transitoire de CDisation qui en découle pour les AED-AVS, le SE-Unsa interpelle aujourd'hui les 4 ministres concernés quant à la mise en œuvre effective de celle-ci. > http://sections.se-unsa.org/49/spip.php?article1219

Réunions d'information syndicale : JE PREPARE MA RETRAITE!

Mercredi 19 février de 9H à 12H à Reims, Maison des syndicats

S'inscrire ici > https://docs.google.com/forms/d/1RG9WWpTg40UpdhKw2tdvSKuuUsWIk6Sj-pOfCtUs4Bc/viewform

Pour ces réunions, prévenir au moins 8 jours à l'avance votre IEN de votre participation. Modèle de lettre ici > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article80



KIT Direction d'école : la fiche 5 est parue ! « le directeur contôleur des sorties scolaires ? ... »

Nos directeurs adhérents l'ont reçue. Pas encore adhérent ? vous pouvez nous la demander par simple mail en retour.

ISAE : le Ministère a répondu au SE-UNSA

Le ministère a répondu de façon très détaillée à la demande du SE-UNSA, concernant les retards de versement de l'ISAE Lire la lettre > http://www.se-unsa.org/spip.php?article6495

En 2014, j'adhère au SE-UNSA!

Vous appréciez notre communication, nos actions, nos positionnements syndicaux, notre accueil ... plus d'hésitation, l'adhésion au SE-UNSA, c'est pour vous ! http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6

Non imposable ? Depuis l'an dernier, les cotisations syndicales sont « récupérables « en crédit d'impôt à 66 %. C'est donc un chèque du montant équivalent que vous recevrez.

Vos contacts 1^{er} degré au Se-UNSA Marne :

Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** Secrétaire départementale et Premier degré Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61** Secrétaire Académique, 1^{er} et 2nd degré Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** Premier degré et Jeunes enseignants Jeanne TITUS-CARMEL / Permanence le mardi – Premier degré et Jeunes enseignants Marie-Alice DESTIGNY / SEGPA et ASH **06 14 65 12 05**



Retrouvez l'organigramme de l'équipe du SE-UNSA Marne ici

Non adhérent : Pour se désabonner, envoyer la simple mention « désabonnement » en retour Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.